

Compte-rendu de l'assemblée générale du 20 Février 2009

L'assemblée générale débute à **18h 45**, elle réunie environ 60 personnes.

Jean PUJOL, président d'Avenir du Grand Selve, remercie l'assemblée pour sa présence et précise l'importance de la participation des habitants qui permet à Avenir du Grand Selve de faire valoir sa légitimité lors des diverses démarches entreprises.

Il rappelle la modification des statuts (article 6) lors de la précédente assemblée, qui avait instauré la durée du mandat du bureau à 2 ans. Ce délai est légèrement dépassé du fait qu'il attendait d'avoir des avancées significatives à annoncer, sur les dossiers d'urbanisme, avant de provoquer cette assemblée générale, et malgré les relances régulières après des élus, les réponses ont tardé. Les élections municipales de mars 2008 et le changement de municipalité ont été une cause supplémentaire à ce retard.

La parole est passée à Alain TÉJÉDOR, en l'absence de Anne Marie LESIOURD, pour le bilan financier. Ensuite Eric GERBAUD, en qualité de secrétaire, énumère les actions de l'association au cours des deux dernières années.

Jean Pujol s'exprime sur le rejet, en date du 19 janvier 2009, de la mairie de Toulouse, au recours gracieux dirigé à l'encontre du permis de construire accordé à la société Urvat Promotion.

Ce recours avait été déposé le 14 novembre 2008 par Avenir du Grand Selve, en considérant qu'il n'était pas conforme aux engagements pris en septembre 2004, confirmés lors du point 15 février 2006. Depuis, malgré les demandes répétitives, nous n'avons été associés à aucune réunion de travail ou d'information sur le secteur 2. Notre action de recours a été provoqué par le manque de communication de la part des élus et des services techniques de la mairie, jusqu'au 19 décembre 2008, où un point avec les diverses parties concernées par les projets d'urbanisation sur le quartier nous a enfin été fait. Lors de cette rencontre Jean Michel FABRE, adjoint au Maire en charge de notre quartier, a rappelé les engagements pris en septembre 2004, et les évolutions apportées par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de 2006. Il a précisé, relayé par le chef du service de délivrance des permis de construire, que la mairie dans le cadre imposé en SHON et en nombre de logements, tiendrait ses engagements.

S'agissant de la hauteur du projet Urvat, le maire dans son rejet nous précise, en considérant le PLU approuvé le 17 février 2006 et l'article 10 du lotissement, que le niveau R+3, quatrième niveau partiel, représente moins de 30% de l'emprise du dernier étage (R+2) et ne dépasse pas la hauteur autorisée de 12m50.

Alain TEJEDOR décrit ensuite la nouvelle maison de quartier en construction et évoque les aménagements. Il rappelle que celle-ci doit être terminée pour juin 2009 et devrait nous abriter pour la fête du quartier début septembre.

Suite aux diverses doléances justifiées des habitants du quartier à l'encontre des incivilités répétitives sur le secteur 1 (tas d'ordures sauvages, etc...) Jean PUJOL précise que les autorités municipales, préfectorales et policières ont été rappelées à leurs responsabilités par courrier, mail et de vive voix.

Enfin Jean PUJOL évoque le secteur 3 (Mutuelle de la dépêche).

Contrairement à la situation de blocage apparue lors du point du 19 décembre 2008, les dernières propositions (récupérées en début d'après-midi), non encore étudiées par le service d'urbanisme de la mairie de Toulouse, émanation des dernières réunions d'Avenir du Grand Selve avec le cabinet d'architecte Shwab et le promoteur Serge MAS, à leur initiative, se rapprochent des engagements de 2004 en nombre de logements et en shon (230 logements +10% sur ~18000 m² shon + une crèche).

L'assemblée invitée à s'exprimer sur le sujet (nouvelle emprise foncière, rendu des volumes)

accueille favorablement l'avancée significative sur ce dossier. Un courrier sera fait à Daniel BENYAHIA adjoint au Maire en charge de l'urbanisme pour l'informer sur le dossier.

- Questions diverses:

1. La vitesse excessive des véhicules circulant rue des sables est signalée par les riverains, malgré les ralentisseurs en entrée de voie, un ou deux supplémentaires sur la longue portion droite seraient nécessaires. Le problème sera évoqué lors de rencontre avec le service la circulation de la mairie ou lors des groupes de travail de la commission de quartier qui devrait être mis prochainement en place par la nouvelle municipalité.

2. Compte tenu des équipements souhaités ou envisagés pour la petite enfance, pour les deuxième et troisième âges (maison de quartier- terrain de boules), un espace destiné aux adolescents, avec un panier de basket, permettant de se réunir, de discuter et de « taper dans un ballon » serait à étudier. L'idée encore prématurée dans l'avancée des projets d'urbanisme sera proposée aux services municipaux.

3. Le problème des « rodéos » allée du grand selve est évoqué et une demande de ralentisseurs supplémentaires ou plus hauts est suggérée. Ce problème est le fait d'un ou deux individus et à classer dans les incivilités déjà dénoncées et que devraient régler les forces de l'ordre, l'aménagement de l'allée du Grand Selve pour des automobilistes responsables est suffisante. La solution de ralentisseurs supplémentaires, si elle était retenue serait une contrainte pour tous les habitants et pour de nombreuses années.

- Démission du bureau, appel à candidature au conseil d'administration, élection du nouveau bureau par le conseil d'administration (conformément à l'article 6 des statuts).

- Le conseil d'administration est élu à l'unanimité.

- Le bureau est élu à l'unanimité

PRESIDENT	Mr. Jean PUJOL
PRESIDENT ADJOINT	Mr. Alain TEJEDOR
SECRETARE	Mr. Eric GERBAUD
TRESORIER	Mme Anne Marie LESIOURD
MEMBRES	Mr. Patrick MATTESCO
	Mme Marie Jeanne MAUREL
	Mlle Véronique ROUCH
	Mr. Michel CANCEL
	Mr. Claude FOLTRAN
	Mr. Philibert TEJEDOR
	Mr Arnaud MUNOZ
	Mr Gilles CONCEICAO

21 h 00: Clôture de l'assemblée générale.

Le président : Jean PUJOL

Le secrétaire : Eric GERBAUD